

MENTIONS LÉGALES MENSUALITÉS – PTZ

Votre 4 pièces à 942,95 €/mois (*)

(*) Lot M 26 de 84,7 m² à Condrieu. Sous réserve de conclusion d'un contrat de réservation pour l'acquisition de sa 1^{ère} résidence principale entre le 05/02/2025 et le 31/03/2025 et réitération de la vente dans les délais stipulés au contrat de réservation et sous réserve d'obtention des prêts aux conditions suivantes.

Cette simulation est communiquée à titre informatif ; elle est établie sur la base de taux moyens du marché constatés au 05/02/2025 pour diverses situations comparables. Cette présentation indicative ne constitue en aucun cas une offre commerciale de financement et n'a aucune valeur contractuelle

Exemple de financement établi par In&Fi Crédits pour Alliade Habitat, pour l'acquisition d'une résidence principale d'un montant de 237 500 € TTC (hors frais) avec un apport personnel de 10 671 € (frais de notaire, frais de garantie et frais de dossier éventuel). L'opération est réalisée en zone B1, par un couple avec deux enfant dont le revenu fiscal de référence N-2 est de 65 600 €, susceptible de bénéficier d'un PTZ sous réserve du respect des articles L.31-10-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation et R.31-10-1 et suivants du CCH relatif aux conditions d'application du PTZ. Cet achat est réalisé au moyen de 2 prêts :

- d'une part grâce à un prêt à Taux zéro d'un montant de 118 750 € d'une durée de 25 ans : prêt amortissable à taux fixe. Mensualités (hors assurance) de 0 € pendant 10 ans, puis 684.46 € pendant 15 ans. TAEG annuel (assurance comprise) 0.25 %. Coût total 9 302 € (dont assurance). La cotisation d'assurance est de 0.25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100%.
- d'autre part grâce à un prêt principal d'un montant de 118 750 € d'une durée de 25 ans : prêt amortissable à taux fixe pendant toute la durée du contrat. Mensualités (hors assurance) de 918.21 € pendant 10 ans, puis 258.47 € pendant 15 ans. TAEG 3,86 %. Coût total 40 844,02 € (intérêts et assurance compris). La cotisation d'assurance est de 0.25 % l'an du capital emprunté pour un capital assuré à 100%. L'assurance est une assurance décès, perte totale et irréversible d'autonomie et incapacité de travail pour un emprunteur âgé de moins de 35 ans à la date de l'offre.

La mensualité globale lissée sera de 942.95 € pendant 25 ans

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention d'un prêt et si celui n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées (article L.312-5 du code de la consommation). Aucun versement, de quelque nature que ce soit, ne peut être exigé d'un particulier, avant l'obtention d'un ou plusieurs prêts d'argent. Simulations faites sans tenir compte d'éventuels frais de dossiers bancaires. La société AQUEDUCS COURTAGE, exerce l'activité d'intermédiaire en opérations bancaires et service de paiement, SARL au capital de 15.100 Euros, dont le siège social est situé 1 avenue Jean Bergeron, 69290 CRAPONNE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 829 637 164, et inscrite à l'Orias sous le numéro 17 003 449.